

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 13 Décembre 2021 à 19 h 00

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 Décembre 2021, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 15 Novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Règlement intérieur – Modification de l'article 17 → L'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement sur la modification de l'article 17 "Débat sur les orientations budgétaires", du règlement intérieur du Conseil Municipal.

FINANCES

Débat d'Orientation budgétaire 2022 → Le Conseil Municipal a pris acte des informations présentées dans le rapport, notamment en ce qui concerne :

- Développement introductif (Qu'est-ce qu'un budget d'une collectivité locale – Rappels sur la présentation du budget)
- Le contexte général de l'environnement économique pour 2022 (L'aperçu de l'environnement macro-économique – La situation des finances publiques – L'indice de prix des dépenses communales)
- Les nouvelles mesures issues de loi de finances pour 2022 (Budget de l'Etat – La loi de finances pour 2022)
- Situation financière de la commune et projet de budget 2022 (La fiscalité locale – La dette – Les résultats estimés ou provisoires des budgets 2021)
- L'architecture du budget 2022 (Les sections de fonctionnement et d'investissement)
- Vision prospective des finances et des investissements
- Budget annexe : ZAC des Fontaines

Décision modificative n°3– Budget Principal → Le Conseil Municipal a décidé de modifier certaines inscriptions du Budget Principal.

Décision modificative n°1– Budget annexe ZAC des Fontaines → Le Conseil Municipal a décidé de modifier certaines inscriptions du Budget annexe ZAC des Fontaines.

Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2022, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Constitution d'une provision pour dépréciation de créances → Le Conseil Municipal a décidé de constituer une provision pour des restes à recouvrer datant de plus de deux ans à hauteur de 6 632,75 € et de l'imputer au compte 6817 (dotation aux provision/dépréciations des actifs circulants).

Travaux de réhabilitation et extension de la salle intergénérationnelle Alfred Jarreau – Demande de subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement prévisionnel, pour la réalisation des travaux de réhabilitation et extension de la salle intergénérationnelle Alfred Jarreau, a autorisé l'autofinancement à appeler en contrepartie du LEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant, a autorisé Monsieur Maire à engager toutes les démarches nécessaires, à prendre toutes décisions et à signer tout document dans ce cadre, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Tarifs publics 2022 → Les tarifs des différents services municipaux ont été fixés et seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

INTERCOMMUNALITÉ

Modification des statuts du Grand Chalon – Compétence abribus – Compétence tourisme → Le Conseil Municipal a approuvé le transfert de la compétence « Installation et entretien des abribus, à l'exclusion de la propreté urbaine des emprises et des abords des abribus implantés sur les voiries qui ne sont pas d'intérêt communautaire » et a approuvé les statuts modifiés du Grand Chalon.

ADMINISTRATION GENERALE

Ouvertures dominicales 2022 → Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur la liste des ouvertures des commerces, pour les dimanches de l'année 2022.

Convention d'occupation équipement municipal – Associations locales → Les conventions d'occupations pour les équipements municipaux mis à disposition des associations locales arrivent à échéance au 31 décembre 2021. L'Assemblée a donc décidé de renouveler pour une période de 3 années ces conventions.

TRAVAUX COMMUNAUX

Transfert au SYDESL de la compétence pour l'installation et la gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) → Le Conseil municipal a approuvé le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au SYDESL pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques

BIENS COMMUNAUX

Urbanisme - Eco-quartier Z.A.C. "Sur les Fontaines" – Vente à particuliers → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente des parcelles situées dans la ZAC "Sur les Fontaines", cadastrées :

- section G n°663 et n°730, d'une superficie totale de 774 m² pour un montant de 61 146 €.
- section G n°731, d'une superficie totale de 698 m² pour un montant de 55 142 €.

DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE

Convention Territoriale Globale → Le Conseil Municipal a approuvé la Convention Territoriale Globale couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) → Le Conseil Municipal a décidé de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2022.

Modification du tableau des emplois → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des emplois, pour la raison suivante :

1. Dans le cadre des propositions d'avancements de grades et de promotions internes pour des agents de la collectivité, il convient de modifier le tableau des emplois pour les agents n'ayant pas été promus, pour les agents ayant été nommés sur un nouveau grade et dont leur grade initial reste non affecté. Il est nécessaire de supprimer :

- 1 poste d'Attaché à temps complet
- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet
- 2 postes d'Adjoint Technique à temps complet
- 1 poste Adjoint Technique à temps non complet (20h00 hebdomadaires)
- 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps non complet (30h00 hebdomadaires)
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet

2. Dans le cadre des recrutements au Centre Technique Municipal, différents grades avaient été créés pour pourvoir à ces emplois. Les agents ayant été recrutés, il convient de supprimer les grades non nécessaires :

- 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste 1 adjoint technique à temps complet

3. Un agent recruté au Centre Technique Municipal en qualité de stagiaire n'a pas été titularisé en raison de son insuffisance professionnelle, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet.

4. Un agent a fait valoir ses droits à la retraite, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (30h00 hebdomadaires).

- 5.** Suite à la nomination d'un agent lauréat du concours d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2^{ème} classe, il convient de supprimer le grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.
- 6.** Suite à la réorganisation du service entretien des bâtiments dû au départ en retraite d'un agent et à la fermeture de la salle Alfred Jarreau pour travaux, deux agents de ce service recrutés à raison de 30 heures par semaine voient leur temps de travail augmenté. Le temps de travail de ces agents passera de 30 heures à 35 heures hebdomadaires.
- 7.** Dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle Jean Desbois, différents grades avaient été créés pour pourvoir à cet emploi, à raison de 20 heures hebdomadaires. Ce poste ayant été pourvu par un agent recruté sur un emploi permanent, il convient de supprimer les grades non nécessaires :
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet
- 8.** Deux agents recrutés sur des emplois non permanents au sein de la Direction Enfance-Jeunesse-Famille, ont mis fin à leur contrat afin de se réorienter professionnellement, il convient de supprimer les postes créés en accroissement temporaire d'activité :
- 1 poste adjoint d'animation à 30 heures hebdomadaires
 - 1 poste adjoint d'animation à 25 heures hebdomadaires
- 9.** L'activité « Orchestre à l'école » ayant cessé d'exister, il convient de supprimer les 3 postes d'animateur musical recrutés à temps non complet.
- 10.** Les opérations du recensement général de la population se dérouleront du 20 janvier au 19 février 2022, il convient de créer 13 postes d'agents recenseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.